

Étude préalable à la définition d'un schéma directeur d'organisation des zones de mouillage de Saint-Martin



COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

METIMER

07 MARS 2016

PERSONNE(S) RENCONTREE(S)

Bulent GULAY, Président de l'association Métimer

PRESENTS :

EGIS : Jonathan GERALDES
 Matthieu GROSJEAN

1. PRESENTATION DE METIMER

Métimer est une association qui regroupe des opérateurs liés au milieu maritime : plaisance, nautisme, artisans, marinas, plongée sous-marine... (hors pêche et transport de personnes et marchandises). Métimer compte ainsi parmi ses adhérents 62 des 80 professionnels de la mer recensés dans la partie française de Saint-Martin.

À ce titre Métimer est représenté dans les instances décisionnelles de Saint-Martin, notamment au sein de la collectivité et de la réserve naturelle.

2. LES CONSTATS / LA SITUATION ACTUELLE

On peut classer les zones de mouillage en fonction des usages de la manière suivante :

- Simpson Bay : essentiellement mouillage résident
- Marigot Bay : résidents et escale
- Grand Case : escale
- Cul-de-Sac : essentiellement résident sauf à Pinel mouillage à la journée.

Étude préalable à la définition d'un schéma directeur d'organisation des zones de mouillage de Saint-Martin



Communication / concertation

Les plaisanciers à Saint-Martin souffrent d'un déficit d'image liée avec une méconnaissance de la part de la population. Un travail serait

Un manque de communication par le passé rendu certaines décisions difficiles à accepter de la part des usagers comme le fait de demander une redevance pour le mouillage à Marigot Bay.

Une information sur les redevances collectées et leur utilisation serait bien perçue de la part des plaisanciers et permettrait de mieux accepter le fait de payer pour l'utilisation des zones de mouillage.

Le fait de rendre les zones de mouillage payantes fait que certains plaisanciers ne fréquenteront plus ces zones. Il faudra de la pédagogie et faire les choses progressivement pour qu'elles soient acceptées.

Équipements /gestion

- **Marigot**

Le problème principal à Marigot est celui de la sécurité avec des annexes volées au niveau de la gare maritime et des bateaux « visités » pendant l'absence des prioritaires. De nombreux plaisanciers préfèrent stationner près du pont de Sandy ground pour éviter de laisser leurs annexes à la gare maritime quand ils vont à terre.

A Marigot, le niveau de service et d'accueil pourrait être plus adapté à la réception de touristes, notamment étrangers. Il manque des sanitaires dédiés, un quai / ponton réservé. De même, le fait que le dépôt d'ordure soit interdit avant 18h est une contrainte.

A Marigot, le point d'avitaillement en eau le plus proche est situé à la marina. Il n'est pas facilement accessible en haute saison.

De nombreux plaisanciers contournent l'obligation de paiement de la redevance en évitant de faire les formalités de clearance à la gare maritime.

- **Grand Case :**

Le problème principal de Grand Case est l'état du ponton dont l'état endommage les annexes (fers à béton qui dépassent, dingy qui passent dessous...).

- **Cul-de-Sac :**

C'est un site particulier, éloigné et pour lequel l'enjeu se situe plutôt au niveau de Pinel, dans la partie gérée par la Réserve Naturelle.

De plus, Cul-de-Sac est un des site les plus impactés par les sargasses.

Étude préalable à la définition d'un schéma directeur d'organisation des zones de mouillage de Saint-Martin



3. SUGGESTIONS PROPOSITIONS POUR LA STRUCTURATION ET L'AMÉLIORATION DE L'ORGANISATION DES ZONES DE MOUILLAGE

Avant tout, il faudrait aller à la rencontre des plaisanciers pour recueillir leur avis. En tant qu'usagers ils sont les mieux placés pour se rendre compte des manques et des besoins.

Rendre les mouillages payants sur les autres sites peut être accepté par les plaisanciers sous réserve qu'ils en comprennent l'intérêt, c'est-à-dire qu'ils voient la plus-value en termes de protection des sites et de services pour eux.

Dans les zones de mouillage, il serait pertinent de séparer les zones de mouillage réservées aux résidents de celles pour les passagers en escale.

Marigot :

Les améliorations qui pourraient être proposées seraient :

- Un service de surveillance / gardiennage pour éviter les problèmes d'insécurité. Ce service pourrait être assuré par les mêmes agents qui s'occupent de contrôler les redevances.
- Des sanitaires dédiés pour les plaisanciers,
- Un service de collecte des déchets en mer ou à défaut un point de collecte spécifique,
- Un service de collecte des eaux grises et noires soit assuré directement par le port soit confié à un prestataire externe.
- Communiquer aux arrivants sur les services et les modalités d'utilisation de la zone de mouillage.

Enfin, un kiosque multiservice proche de la gare maritime serait idéal pour fournir de l'eau, des renseignements, percevoir les redevances...

Grand Case :

La réfection du ponton est importante car l'actuel n'est pas au niveau du public visé et accueilli à Grand Case.

Le second sujet important est la mise à disposition de sanitaires et d'un point d'information, ce qui pourrait se faire en synergie avec la maison de la culture.

Cul de Sac

Sur ce site en particulier et au niveau de Pinel, il serait particulièrement intéressant de réfléchir à la mise en place de mouillage écologique. Cette initiative serait cohérente avec le projet de pôle d'excellence biodiversité.

Étude préalable à la définition d'un schéma directeur d'organisation des zones de mouillage de Saint-Martin



4. AUTRES SUJETS / POINTS DIVERS

Métimer pilote via la CCI une étude sur le nautisme à Saint-Martin. Confiée à la société Alvifrance, cette étude doit débiter le 10 mars.

Les équipements mis en place, les redevances et le mode de gestion sont interdépendants. Il est important par exemple de prévoir dès la conception des équipements comment vérifier que les navires utilisent des mouillages adaptés à leur gabarit.

Cyclones : La réflexion sur les zones de mouillage devrait intégrer une réflexion sur la mise à l'abri des navires en cas d'alerte cyclonique et à ce titre englober une réflexion sur Simpson Bay.

Le balisage pour l'accès aux zones de mouillages de Simpson Bay est en mauvais état et pas suffisamment visible pour permettre une navigation sécurisée.